



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-158

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

ABSENT(S) : Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

**Musée Casa Pairal - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires
Culturelles Occitanie dans le cadre du Fond Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)**

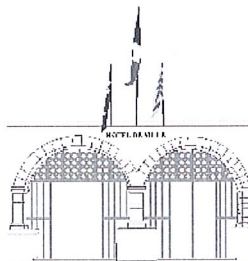
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Le musée Casa Pairal de Perpignan conserve, parmi ses collections, le retable Notre-Dame-du-Rosaire, du XVIII^{ème} siècle (n° d'inv. 63.37.1).

Dans le cadre de sa programmation de restauration, le musée Casa Pairal souhaite faire réaliser la restauration de ce retable, dans le but de pouvoir stopper les désordres liés au stockage de l'œuvre depuis son démontage mais aussi les désordres dus à son exposition pendant 50 ans (attaque d'insectes xylophages, écaillage de la peinture, etc...).

Ce retable, comme l'ensemble de la collection du musée Casa Pairal, bénéficie de l'appellation « Musée de France », conformément à la loi 2002-5 du Code du patrimoine, relative aux musées de France.



Le dossier relatif à cette restauration a été présenté à la DRAC devant la commission scientifique régionale de restauration le 6 décembre 2022, conformément aux articles L.452-1 et suivants du Code du patrimoine.

Au regard du montant total de l'opération qui s'élève à 43 150 € HT (quarante-trois mille cent cinquante euros hors taxes), la Ville sollicite le Fonds Régional de Restauration pour les musées de France, cogéré par l'Etat et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, pour un montant de 25 890 € (vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix euros), soit 60% de la dépense totale.

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat et la Région au titre du FRAR ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;
- 3) d'inscrire les recettes au budget de la Ville.

OÙ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-172665-DE-1-1
Accusé reçu le : **17 MAI 2023**
Affiché le : **17 MAI 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

